
De : Francois.Martin@mffp.gouv.qc.ca [<mailto:Francois.Martin@mffp.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 29 septembre 2014 15:58

À : Leblanc, Rita (BAPE)

Cc : Jean, Karine (BAPE)

Objet : Question concernant l'impact de l'ouverture de chemins sur la faune

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous une réponse à l'une des questions nous ayant été adressées par la commission d'enquête sur les enjeux de la filière uranifère durant la séance tenue le 15 septembre 2014 à Québec.

Nous restons disponibles pour toute information.

Question :

[11. Existe-t-il des études portant sur les impacts de l'ouverture des chemins sur la faune?](#)

Réponse :

Le secteur n'a pas connaissance d'étude empirique spécifique pour le Québec. Il y a néanmoins plusieurs études qui ont évalué le comportement des grands mammifères (orignal et caribou forestier) en réaction à un réseau routier déjà en place, mais jamais suite à la construction d'une nouvelle route. En général, on peut dire que les grands mammifères évitent les routes sur une distance de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres dans le cas du caribou forestier qui est l'espèce la plus sensible. Un évitement ne veut pas dire un abandon complet de la zone; les animaux peuvent traverser la route et même l'utiliser mais ils le font rarement et pour de courtes périodes. En contrepartie, ces résultats ne s'appliqueraient pas au caribou migrateur qui utilise fréquemment les grands plans d'eau et les structures linéaires comme les chemins pour faire des déplacements de grande amplitude. Les impacts sur les autres espèces de mammifères est plus difficile à évaluer. On rapporte dans la littérature des effets négatifs principalement sur les oiseaux chanteurs en période de reproduction lorsque le trafic est suffisamment élevé pour nuire à la communication par le chant. Certaines espèces de petits mammifères peuvent être victimes de collisions sur la route, ce qui est plus rare avec les grands mammifères. Les prédateurs utilisent parfois les routes pour se déplacer plus facilement dans le paysage et améliorer l'efficacité de leur chasse.

Par ailleurs, le fait d'ouvrir l'accès à de nouveaux territoires peut occasionner une augmentation de la pression de chasse et de pêche. Le risque de surexploitation est variable selon les lacs, les densités de gibiers, le nombre d'utilisateurs et évidemment le respect ou non de la réglementation. En ouvrant de nouveaux territoires via la construction de chemins, le ministère est conscient que ces risques existent et ceux-ci doivent être évalués au cas par cas.

François Martin, biologiste M.Sc.

Division des territoires fauniques structurés

Direction générale adjointe des politiques, des programmes et des partenariats

Secteur de la faune et des parcs

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

880, chemin Ste-Foy, 2e étage

Québec (Québec) G1S 4X4

Téléphone : 418 627-8691, poste 7388

Télécopieur : 418 646-5179

Courriel : francois.martin@mffp.gouv.qc.ca